



CSEC du 25 mai 2021

LA JEUNESSE MERITE MIEUX QUE L'AUMONE !

Expression de la CGT Pôle emploi sur l'élargissement aux jeunes en accompagnement renforcé de l'aide financière exceptionnelle à destination des jeunes DE bénéficiant d'un accompagnement individuel intensif.

La Jeunesse paye et va payer un lourd tribut à la crise sanitaire et sa gestion catastrophique par le gouvernement.

Les constats sont accablants : 20,2% des jeunes sont aujourd'hui au chômage (chiffres de mars 2021) ; un jeune sur 6 a arrêté ses études pendant la crise sanitaire ; 700 000 jeunes vont faire leur entrée sur le marché du travail et ainsi rejoindre les 600 000 déjà au chômage ; 38% des jeunes travaillent dans le cadre d'un contrat précaire ; 50% se disent inquiets pour leur santé mentale tandis que 30% ont renoncé à l'accès aux soins pendant la Covid 19 faute de moyen.

A la mauvaise **réforme des règles de l'assurance chômage** intervenue dès novembre 2019 (pour bénéficier d'une allocation il faut désormais avoir travaillé six mois sur vingt-quatre au lieu de quatre sur vingt-huit) et celle annoncé de ce 1^{er} juillet, s'ajouté la **contre-réforme de l'allocation logement**. **De nombreux jeunes sont amenés à survivre sans ressources et sans APL.**

Les jeunes se retrouvent du jour au lendemain sans perspectives que ce soit en matière d'emploi ou de formation ; Les formations « en distanciel » ne convenant pas à bon nombre d'entre eux, et ce, au-delà du manque d'équipement.

La mise en œuvre d'une aide exceptionnelle pour les jeunes en accompagnement intensif à Pôle emploi et l'APEC est une véritable usine à gaz. Destinée uniquement aux Jeunes ayant des difficultés financières pouvant mettre en échec leur démarches d'accès ou de retour à l'emploi apprécié par un conseiller Mission Locale, cette aide d'un montant maximum de 497€ par mois n'est attribuée qu'aux Jeunes ne percevant pas plus de 300€ de revenus mensuels (revenus d'activité, indemnisation, allocations...). **Autant dire que peu sont les bénéficiaires !**

Les aller/retour entre Pôle emploi et les Missions locales prennent l'allure d'un parcours du combattant pour les jeunes travailleurs privés d'emploi et beaucoup abandonne. Son extension aux jeunes en accompagnement renforcé (ou en accompagnement global ou suivi par Cap Emploi) peut permettre d'élargir le public éligible mais **cette somme ne correspond pas aux besoins d'une jeunesse touchée de plein fouet par la crise sanitaire, sociale et économique.**

Pour la CGT Pôle Emploi, il est nécessaire d'abroger les contre réformes de l'assurance chômage passées et à venir tout comme celle des APL. Pour permettre aux jeunes travailleurs de faire face à la crise, la CGT revendique, notamment, l'instauration **d'un « revenu d'insertion »** à hauteur de 80 % du smic (revalorisé à 1 800 €) afin de permettre aux jeunes qui ne sont pas sur le marché du travail de sortir de la précarité, d'éviter les « petits boulots » et permettre à chacunE de se consacrer à ses études ou à la recherche d'un emploi stable

Cette allocation pour les jeunes en AIJ ou en accompagnement renforcé ne répond pas à cette exigence et s'apparente à une aumône teintée de mépris octroyé par le gouvernement.